

## B12 Protection des plantes en grandes cultures et herbages

<b>Public cible</b>	<p>Le module est ouvert à toute personne bénéficiant d'un niveau de compétence équivalent au CFC d'agriculteur et disposant d'une bonne expérience pratique dans la protection des cultures. La fréquentation préalable ou en parallèle du module Grandes cultures est recommandée.</p> <p>Les niveaux de compétences acquises dans les modules B1 et B2 sont un prérequis à la fréquentation du présent module.</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Objectif général</p> <p>Au terme du module, les participant(e)s sont capables de mettre œuvre une stratégie de protection des plantes, d'utiliser et d'appliquer des produits de traitement des plantes (PTP) à l'aide d'un pulvérisateur en respectant les prescriptions d'usage et se souciant des aspects écologiques.</p> <p>Ils / Elles</p> <p>A. Respectent les prescriptions d'usage relatives à la protection des cultures, se soucient des aspects écologiques et appliquent les dernières connaissances en la matière.</p> <p>B. Décrivent les caractéristiques et l'utilisation des différents groupes de produits de traitements des plantes</p> <p>C. Maîtrisent la préparation, les réglages et l'utilisation du pulvérisateur dans diverses situations.</p>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Bases de la protection des plantes</li><li>• Produits de traitement des plantes, matières actives</li><li>• Prescriptions d'emploi des produits de traitement des plantes</li><li>• Appréciation écologique des produits de traitement des plantes et de leur utilisation</li><li>• Préparation, réglage, utilisation et entretien du pulvérisateur</li></ul>
<b>Niveau</b>	Brevet fédéral d'agriculteur
<b>Forme et durée</b>	15 heures de cours (cours théoriques et pratiques), y. c. évaluation 15 heures de travail personnel
<b>Evaluation</b>	Examen écrit et/ou oral (1 h)
<b>Reconnaissance</b>	Module capitalisable pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur
<b>Coût</b>	Fr. 110.- (sans matériel de cours et taxes d'examens)
<b>Renseignements et inscriptions</b>	Fondation Rurale Interjurassienne, CP 65, Courtemelon, 2852 Courtételle, tél. 032 420 74 20, pierre-andre.odiet@frij.ch

## ECOLE DE CHEFS D'EXPLOITATION

### ARC JURASSIEN



#### Objectifs détaillés

Au terme du module, les participant(e)s sont capables de :

- A.1 Evaluer les risques engendrés par les différents PTP pour l'homme, les animaux et l'environnement. Tirer les conclusions pour la pratique et prendre les mesures de prévention et de protection nécessaires.
- A.2 Enumérer et appliquer les prescriptions légales importantes concernant l'utilisation des PTP et la protection des plantes.
- B.1 Décrire les modes d'action des principaux groupes de matières actives ainsi que le comportement envers les organismes visés.
- B.2 Utiliser les PTP à bon escient conformément aux prescriptions.
- C.1 Régler un pulvérisateur pour différentes applications.
- C.2 Entretenir un pulvérisateur et procéder à de petites réparations.
- C.3 Décrire les caractéristiques des différentes buses et choisir la buse adaptée à chaque type de traitement.
- C.4 Expliquer les relations mathématiques existant entre la quantité de bouillie épandue à l'ha, la vitesse d'avancement et la pression.
- C.5 Pour différentes applications, déterminer la quantité de bouillie nécessaire, définir la pression et calculer la vitesse d'avancement.
- C.6 Définir l'équipement requis d'un pulvérisateur et prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de l'utilisateur, la qualité du travail, protéger l'environnement et prévenir les accidents.